



Réf. Farde e-Assemblées : 2437118

N° OJ : 74

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

**Objet :** Asbl "GRACQ".- Subside : 2.541,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de subside adressée à la ville de Bruxelles par l'asbl "GRACQ" pour financer la projection du film "Together We Cycle";

Considérant l'organisation d'une projection de film accessible gratuitement pour le public le 27 novembre 2021 ;

Considérant l'intérêt pour le grand public de la projection d'un film relatif à la mobilité, à la mobilité cycliste et à la sécurité routière ;

Considérant que ce film est basé sur l'expérience des villes néerlandaises et qu'il peut inspirer une ville comme Bruxelles ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 41006/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside de 2.541,00 EUR aux articles 41006/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire de 2021, à l'asbl "GRACQ" pour la projection du film "Together We Cycle" - année 2021.

Article 2 :

La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :

Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

